

Histoire de maréchal(s). La constitution d'un patrimoine Vauban à Besançon

Histories of Marechal(s). The Invention of a Vauban Heritage at Besançon

Marschallsgeschichten. Die Gründung des Kulturbauerbes Vauban in Besançon

Noël Barbe et Émilie Notteghem



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lha/146>

DOI : 10.4000/lha.146

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Édition imprimée

Date de publication : 10 décembre 2011

Pagination : 9-20

ISSN : 1627-4970

Référence électronique

Noël Barbe et Émilie Notteghem, « Histoire de maréchal(s). La constitution d'un patrimoine Vauban à Besançon », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 22 | 2011, mis en ligne le 10 décembre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/146> ; DOI : 10.4000/lha.146

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés à l'Association LHA

Histoire de maréchal(s). La constitution d'un patrimoine Vauban à Besançon¹

Histories of Marechal(s). The Invention of a Vauban Heritage at Besançon

Marschallsgeschichten. Die Gründung des Kulturbauerbes Vauban in Besançon

Noël Barbe et Émilie Notteghem

Situations

- 1 « Non à la falsification de notre histoire », « Non à une statue de Vauban à Besançon ! », « Oui au respect de l'histoire de la Franche-Comté ». En ce début janvier de l'année 2007, alors que la campagne pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de l'œuvre de Vauban bat son plein, les Bisontins découvrent ces revendications sur les murs de la ville, médiées par les affichettes d'un comité *Non à Vauban*. Composées autour d'un portrait du maréchal, surmonté d'un « Wanted », elles précisent un objet de délit : « Vauban recherché pour complicité de massacre en Franche-Comté ».
- 2 Plus tard, en octobre 2008, après que l'objectif du classement a été atteint, un autre comité, de soutien cette fois, s'interroge sur son éventuel nouveau rôle. Répondant au maire de Besançon qui l'encourage à continuer son action sur le thème de « la mise en valeur et de la promotion du patrimoine fortifié », ses membres ne se reconnaissent pas dans cette approche des fortifications qu'ils jugent trop technique en regard de leurs compétences. Ils entendent plutôt travailler en suivant pour fil rouge les pensées de Vauban dont ils souhaitent démontrer la modernité.
- 3 Soit donc deux situations. Si l'une est constituée par une prise de parole dans l'espace public, et l'autre par une défection², toutes deux manifestent une déception par rapport à la manière dont Vauban est qualifié, cette déception produisant ou non une mise en cause des procédures de son attachement³ à la Ville.
- 4 Si la Ville de Besançon, alors déjà intégrée au dispositif Ville d'Art et d'Histoire, se met en quête d'une plus grande notoriété patrimoniale, c'est d'abord sans avoir déterminé de

quel objet de reconnaissance il faudrait jouer. Immédiatement en revanche, le média de la reconnaissance est identifié, ce sera l'Unesco et son label moralement prestigieux puisque indexé sur la valeur universelle. Une fois l'objet « Vauban » désigné en 2005 de manière généraliste, il s'agira pour les élus de s'associer des partenaires et leurs compétences pour définir et qualifier cet objet patrimonial non équipé. Sous le règne de Louis XIV, la Franche-Comté, province frontalière, est dotée d'un appareil militaire imposant avec la construction de nouveaux remparts et l'érection d'une citadelle. Vauban, architecte du roi, est à l'œuvre : cent quatre vingt quinze hectares sont fortifiés, sur lesquels on peut voir aujourd'hui la Citadelle, deux enceintes urbaines, l'enceinte de Battant avec bastions, demi-lunes et le fort Griffon, deuxième forteresse, ainsi qu'une tour bastionnée, invention de Vauban.

- 5 Nous nous attacherons à décrire les dispositifs de réponse patrimoniale à la construction d'une notoriété, avec tout ce qu'ils comptent d'hésitations et d'accommodements sur la façon dont on peut construire et classer « Vauban », ainsi que de résistances. Nous évoquerons également la part d'oubli ou de masquage d'autres produits patrimoniaux que cette course à la notoriété peut comporter. Le montage est d'autant moins simple que les élus doivent composer avec les enjeux tant locaux, qu'étatiques, et les procédures complexes de l'Unesco, dans un jeu d'oppositions qui finalement conduira à évincer deux fois l'humain.

Qualifier l'objet « Vauban »

- 6 En 2005, l'idée d'inscrire l'œuvre bisontine de Vauban au patrimoine mondial de l'humanité est d'abord initiée par Paulette Guinchard, alors députée du Doubs et vice-présidente de l'Assemblée nationale, et Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon. Ils font appel à des figures d'experts (guide militaire, historiens) pour appréhender l'objet bâti bisontin et l'œuvre de Vauban, sur le mode de la visite et du commentaire savant : les remparts sont assignés au discours de l'historien et qualifiés par lui. Puis le maire recrute une chargée de projet issue du champ de compétences patrimonial, en même temps qu'il emmène son équipe municipale à s'investir, la cellule patrimoine en tête.
- 7 Lors de ce temps qui est encore celui de l'entre-soi, il s'agit de choisir ce que l'on va proposer au classement en qualifiant l'objet « Vauban ». En effet, avance-t-on, l'objet est tout à la fois un ensemble bâti, fortifications militaires, mais aussi l'œuvre d'un homme, architecte du roi, qui est lui-même présenté comme un observateur de son temps. Le conseiller à la culture du maire retrace les hésitations et leur résolution interne : plutôt que d'insister seulement sur un patrimoine bâti militaire et ce qu'il peut contenir de guerrier, « trop viril », l'attention porterait sur une œuvre intellectuelle dont le patrimoine bâti ne serait qu'une manifestation. En quelque sorte, sans le mesurer nécessairement puisqu'alors en position de naïveté, la petite équipe jouait de l'articulation entre manifestations matérielles et immatérielles d'une singularité passée pour doter son objet de complexité patrimoniale.
- 8 Le projet, avant d'être officiellement porté en candidature à l'Unesco, doit être validé par l'État qui en sera le porteur. Cette première confrontation, dans laquelle celui-ci affirme une position de maîtrise des procédures Unesco, va occasionner des modifications conséquentes d'échelle, territoriale et cognitive. D'abord, pour prétendre à une labellisation Unesco, la demande de reconnaissance ne doit plus se faire à l'échelle d'une ville mais d'une nation, en constituant une liste de sites qui feront candidature ensemble.

La quête de notoriété bisontine doit désormais faire sens dans un réseau ; le maire prend alors la tête d'un « Réseau des sites majeurs Vauban », en travaillant avec l'Association Vauban qui promeut depuis 1981 la connaissance de Vauban à l'échelle nationale et internationale. Il s'agira alors de sélectionner des sites dits majeurs, et d'aller pour ainsi dire démarcher propriétaires et élus pour partir en candidature ensemble.

- 9 C'est ensuite dans la qualification proprement dite de l'objet « Vauban » qu'un glissement s'opère : *exit* Vauban l'homme et le penseur. Consigne est donnée de faire place seulement à l'œuvre militaire. Si des précautions étaient prises au début pour adoucir l'objet Vauban et le doter d'immatériel, le registre est désormais celui de la pierre, du bâti – on passe du constructeur à la construction. Début 2006, les fortifications apparaissent sur la liste indicative et le 22 novembre le réseau des sites majeurs présente le dossier au comité de l'Unesco. Le comité de soutien constitué pour accompagner ces démarches fera d'ailleurs largement signe du côté du patrimoine bâti, citons par exemple les implications de la Demeure historique et Renaissance du Vieux Besançon. L'injonction étatique sera *a posteriori* justifiée lors du classement Unesco, confirmant la disparition de Vauban comme homme : l'un des sites proposés, la maison de Vauban, que l'architecte n'avait pas édifiée, ne sera pas retenue⁴.
- 10 La signalétique patrimoniale, convoquée tant dans l'espace urbain que dans les publications, aura connu le même glissement lors des différents temps de l'objet « Vauban ». À chaque fois, un cabinet de communication a été engagé par la ville. Le premier concept associe une couleur, le bordeaux, et un portrait-médaille de Vauban en habit et perruque, voulus comme « la représentation d'un siècle faste » et une évocation prestigieuse d'un « homme de réflexion ». Pour certains acteurs, ce visuel répond aux dispositifs initiaux de démarches institutionnelles – réseau, lobbying, « paillette » – mais se trouve inapproprié lorsque la course à la reconnaissance devient collective ; et que se lèvent des voix pour dire le désaccord et/ou la saturation à « porter » ce personnage-là. L'effigie de Vauban s'est alors effacée au profit d'« une esthétique du patrimoine en tant que tel, la fortification en étoile, la pierre », une signalétique qui évoque davantage le bâti militaire : ainsi de l'usage fréquent des vues aériennes des fortifications ou de leur silhouette (comme sur l'autocollant qui célèbre le classement), malgré l'attachement local à la première version, souvent regrettée. Mais si l'affichage public s'est rangé à la nouvelle qualification par les pierres, les publications du Réseau des sites majeurs Vauban, nombreuses pour l'« année Vauban » en 2007, ont largement continué d'utiliser l'image de l'homme, en reproduisant les codes graphiques et en travaillant à valoriser « la vie de Vauban » et « l'homme de réflexion », en plus d'évoquer, bien entendu, « les systèmes de fortification »⁵. Sur ces publications, on trouve une injonction patrimoniale à destination des publics : « Soutenez la candidature de l'œuvre de Vauban au Patrimoine de l'Unesco », accompagnée des coordonnées du réseau des sites majeurs de Vauban. Dans l'espace de la ville on a pu assister également à cet entremêlement des images d'un Vauban « humain » et « non-humain », doublé aujourd'hui par un recouvrement des différents temps d'affichage, pré et post-reconnaissance à l'Unesco, entre « soutenez » et « merci ».(ill.1) Le dispositif de visite « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » subit des modifications : une formation est donnée aux guides pendant la période de candidature afin qu'ils puissent répondre à l'injonction municipale de recentrer le propos sur les fortifications militaires, finalement au détriment d'autres patrimoines, civil et religieux par exemple, source de lassitude pour les amateurs de visites bisontins.

- 11 En même temps que la ville de Besançon va définir et porter le réseau de sites, courant 2006, puis que la France annonce officiellement la candidature le 5 janvier 2007, il va s'agir de constituer des publics auprès desquels soutenir et faire soutenir la candidature.

La constitution et le partage des publics

- 12 Dans la constitution de la candidature, un travail de problématisation est à l'œuvre, tout comme un travail de publicisation, soit de conviction et de constitution d'un public ou plutôt de publics au sens où l'entend John Dewey⁶. De ce point de vue, la tactique est pleinement consciente et énoncée. Dans le travail de conviction à mettre en œuvre, cinq publics sont constitués, différents dans leurs contours tout comme dans les compétences et les marges de manœuvre qui sont leur sont prêtées : « Ces acteurs peuvent être rassemblés en différentes catégories : les citoyens (au travers du comité de soutien et des différentes instances participatives), le secteur social, le monde éducatif, les entreprises, les collectivités territoriales⁷. »

III. 1 : « C'est avec vous » : déroulement d'une injonction patrimoniale sur la Tour de la Pelote



15 septembre 2009
Cl. Émilie Notteghem

- 13 Le public social est doublement défini, tout d'abord comme un public de demandeurs d'emploi issus des « quartiers sensibles ». Le travail est mené en commun avec la mission locale espace jeunes de Besançon et la fondation Dexia auprès de laquelle une subvention est sollicitée pour financer l'organisation de « parcours de découverte du patrimoine et des métiers qui en découlent », et qui seront un moyen de constitution du public. Il s'agit de construire une double attention, attention aux métiers mis en œuvre dans la mise en présence de Vauban, attention à l'œuvre de Vauban en tant que telle. La tour bastionnée

de Chamars doit permettre tout à la fois de parler du métier de charpentier à partir de la présentation de la charpente, mais aussi des matériaux et méthodes de construction de l'époque de Vauban, de l'emplacement de cette tour dans l'ensemble de la construction de Vauban. Il en est de même pour la ferronnerie et la tour bastionnée des Cordeliers. Les métiers liés à l'entretien des espaces verts et des bâtis extérieurs doivent sensibiliser aux végétaux qui envahissent les Glacis et aux méthodes employées pour les combattre, mais permettent aussi de présenter le site et son importance d'alors. Enfin une journée est consacrée aux métiers liés à la conservation et la restauration du patrimoine, à la découverte des archives accompagnée de la présentation du contexte du temps de Vauban, au repérage de documents de l'époque, voire signés par le grand homme. La seconde ligne de définition du public social est dans ses modalités d'appréhension du monde, elle consiste en une approche « sensible », par exemple des projets d'ateliers photo (mise en image des sites Vauban ou des matériaux utilisés), des ateliers de dessin ou de calligraphie, ou encore une rencontre prévue avec un tailleur de pierres⁸.

- 14 Le second public, professionnellement ou temporairement, est en situation pédagogique instituée. Il s'agit tout d'abord d'étudiants engagés dans des projets avec la ville et pays d'art et d'histoire, comme des étudiants en Infocom ; il s'agit aussi d'enseignants servant d'intermédiaires pour transmettre une connaissance de l'œuvre de Vauban ainsi que des valeurs portées par l'Unesco, soit donc un double registre. Des formations *ad hoc* sont mises en œuvres, un site Internet mis en ligne et un kit pédagogique constitué.
- 15 Le public économique – les entreprises – est constitué autour de la question première de la mise en route de la candidature Unesco, soit l'attractivité de la ville et des environs, de son image et de sa notoriété. La « culture » devient rayonnement et moyen d'attractivité, facteur d'une économie particulière soit le tourisme. Les branches régionales d'EDF et du Crédit agricole, une entreprise tuilière (Koramic) deviennent « partenaires », ce partenariat consistant en un soutien financier, la fourniture de service ou la sensibilisation des personnels et des clients pour appuyer le comité de soutien.
- 16 La région, le département et la communauté d'agglomération, collectivités politiques instituées, constituent un quatrième public, dont les formes de soutien se définissent par des actions de communication, et des soutiens financiers à des projets de recherche ou de mobilisation d'acteurs économiques.
- 17 Reste le cinquième public, le public dit « citoyen » – ce qui laisserait supposer que les précédents ne le sont pas ! – distribué en deux ensembles. Tout d'abord, les instances participatives mises en œuvre dans le cadre des politiques de la Ville de Besançon ou de l'agglomération du Grand Besançon telles que le conseil des sages⁹, les comités de quartier, le conseil de développement participatif, le conseil des jeunes bisontins. Ce dernier paraît conduire l'action la plus aboutie, en l'occurrence un voyage d'études à Provins, site déjà classé par Unesco, pour rencontrer les élus, les services municipaux et les acteurs du tourisme ; mener une enquête par questionnaire auprès des habitants et une enquête auprès des commerçants. Vient ensuite le comité de soutien régional pour l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco, créé en 2006. Composé d'environ 4 000 personnes, résidant essentiellement dans le Doubs, il mobilise les acteurs associatifs patrimoniaux¹⁰ ainsi que différents autres comme les centres de formation pour apprentis¹¹. Son action se situe à trois niveaux : un niveau pédagogique de diffusion de connaissances sur Vauban, son œuvre et le patrimoine mondial de l'Unesco (université ouverte, sociétés savantes, lettres d'information, écriture d'un fascicule sur Vauban par l'un de ses vice-président, président honoraire de l'Université...), la

constitution de connaissances sur la perception de l'œuvre et du projet de candidature (micro-trottoir, livres d'or...) par la population bisontine, une « popularisation » du projet de candidature passant par l'inscription de Vauban dans l'horizon du quotidien (autocollants, création d'objets dérivés, jeux avec les commerçants...).

III. 2 : Bus bisontin un jour de pluie



22 octobre 2008

Cl. Noël Barbe

- 18 À travers la constitution de ces publics on entend œuvrer dans un seul but : l'appropriation de l'œuvre de Vauban par la « population bisontine », elle-même constituée en public comme telle. D'une certaine manière, l'opposition public citoyen/ public non-citoyen trace une première ligne de séparation entre publics forts et publics faibles, c'est-à-dire entre ceux dont le discours comprend à la fois la formation de l'opinion et la prise de décision, et ceux dont les pratiques consistent en la formation d'une opinion et ne comprennent pas la prise de décision¹².
- 19 S'il est vrai que les recommandations Unesco font appel au nécessaire soutien de la population et qu'un retour sur site de contrôleurs de l'adhésion locale est prévu, on peut se questionner sur l'application exacerbée de la cellule patrimoine, avec des procédés qui empruntent au monde de la communication, à convaincre la population du bien fondé de la démarche et à l'exhorter à la « participation »¹³. On assiste finalement à Besançon à la constitution du patrimoine Vauban comme problème public.

Non à Vauban

- 20 Là où les acteurs de la candidature entendent transformer et problématiser le manque de notoriété de la ville en la faisant prendre en charge par le « patrimoine Vauban » qui reste à instituer, le comité *Non à Vauban* entend transformer le recours à Vauban en problème public, en un problème qui touche à un bien commun, celui de « l'identité comtoise ». De son point de vue, une double illégitimité est à l'œuvre et l'argumentation

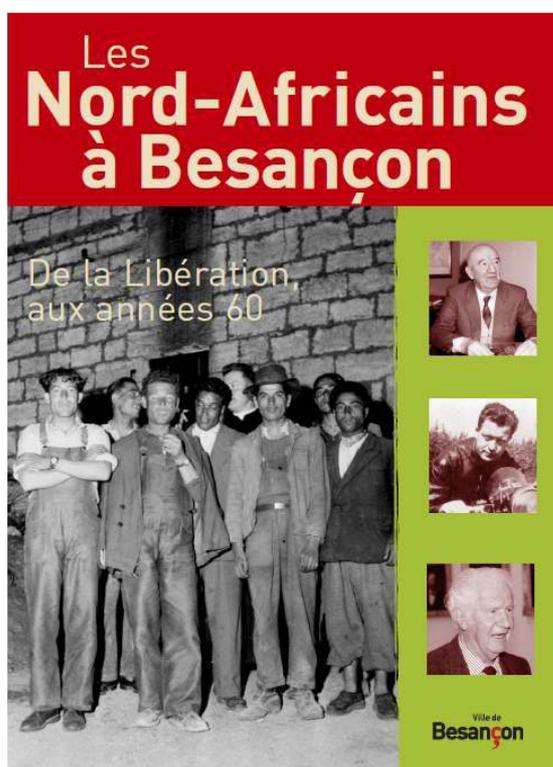
se décline selon deux registres argumentatifs. Le premier, épistémologique ou cognitif, vise à montrer que Vauban, comme constructeur, n'a pas l'importance que le projet entend lui donner. Ainsi, de la citadelle dont le comité indique qu'elle a connu « une enfance espagnole » et qu'elle n'est pas l'œuvre du seul Vauban. La présence d'une citadelle sur le Mont Saint-Étienne est attestée depuis deux mille ans et des architectes ont été engagés par les Habsbourg pour la construire avant le traité de Nimègue par lequel la Franche-Comté devient française. Vauban n'a donc pas l'antériorité des travaux qui, du mont bisontin, font une place forte et l'architecte Precipiano y a sa part.

- 21 Le second est d'ordre éthico-politique et conteste l'attachement de Vauban à Besançon et à la Franche-Comté tel qu'il est effectué par les acteurs de la candidature à l'Unesco. Attacher Vauban à la capitale comtoise serait finalement un hommage des victimes au bourreau puisque que le maréchal arrive avec la résistance de la ville, puis sa reddition, face aux armées de Louis XIV. « Besançon doit-il rendre hommage et célébrer l'un de ses persécuteurs les plus meurtriers ? ». Lucien Febvre est convoqué pour sa description de la résistance et l'écrivain Bernard Clavel pour le rapport fait entre la cruauté française déployée lors de la conquête de la Franche-Comté et la cruauté nazie : le nombre de morts francs-comtois est l'équivalent de dix Oradour-sur-Glane. Face à la campagne Vauban, celle pour l'Unesco, il s'agit d'instituer le maréchal comme destructeur guerrier. Mais célébrer Vauban, ce serait aussi, et c'est là qu'est le registre politique, rendre hommage à l'un des artisans du rattachement de la Franche-Comté à la France et par conséquent de la disparition des « libertés comtoises », bref à celui qui, après avoir contribué à tuer des habitants de l'heureuse province, participe à sa disparition politique.
- 22 Ce second registre est parfois recouvert par le premier puisque le Vauban meurtrier et liberticide est présenté comme relevant de la vérité de l'histoire là où le Vauban constructeur et bienfaiteur de l'humanité est le résultat d'une falsification historique. De ce point de vue, les félicitations adressées par Allenbach, ancien candidat fédéraliste, au maire de Besançon, après le classement au patrimoine mondial, sont parlantes, puisqu'il y est question de « l'exploit a priori inimaginable de pouvoir convaincre l'Unesco que Vauban était avant tout un grand constructeur, un grand humaniste et un grand bienfaiteur de l'humanité alors que tous les historiens le reconnaissent d'abord comme un destructeur des populations, des villes et de leurs libertés, comme ce fut notamment le cas pour Besançon et pour Nice ». L'argument du révisionnisme n'est pas loin.
- 23 C'est le 7 juillet 2008 que la commission se prononçant favorablement attribue à douze sites une « valeur universelle exceptionnelle » comme « contribution majeure à l'architecture militaire universelle ». Pour Besançon, deux arguments sont mis en avant, l'adéquation entre la construction de Vauban et le site de Besançon, l'importance du système des tours bastionnées, donnant en quelque sorte raison au comité « non à Vauban » en faisant disparaître l'homme Vauban. La ville de Besançon, dans la littérature touristique, insiste désormais sans complexes sur l'architecture militaire¹⁴¹, vulgarisée, mise en film 3D, et expliquée aux enfants¹⁵², en utilisant les croquis du guide militaire dont l'expertise avait été requise aux débuts du projet, même si dans la production foisonnante proposée aux visiteurs, on trouve encore largement les écrits de l'association Vauban, du Réseau des sites majeurs Vauban et la polysémie de leur objet Vauban. Un des items de cette qualification est d'ailleurs, sur la plaquette qui célèbre le classement Unesco : « Protéger les Vies et les Villes ».

L'in-attention aux usages postérieurs ?

- 24 En avril 2007, alors que la candidature Vauban bat son plein, paraît, édité par la Ville de Besançon, une plaquette ou un ouvrage, on ne sait comment nommer l'objet, intitulé *Les Nord Africains à Besançon*¹⁶ (ill.2). Précaution est prise d'explicitier l'usage de ce terme. La presse locale l'emploie pour « désigner des Maghrébins vivant à Besançon ». De fait, poursuit le texte, il s'agit essentiellement des Algériens, les références aux Marocains et aux Tunisiens sont rarissimes, malgré la forte participation des troupes d'originaires des deux protectorats à la libération d'une partie de la Franche-Comté. La référence à la Libération s'explique par les bornes temporelles du texte : la Libération d'un côté, les années 60 de l'autre. La contribution aux combats libérateurs pointe une certaine dette. La tension de nomination renvoie à une l'invisibilité « identitaire » de ceux qui ne sont pas encore constituée en nations indépendantes, nommés par leur localisation géographique d'origine. Elle s'explique aussi sans doute comme une prise facile pour le lecteur potentiel que l'on suppose lisant aussi la presse régionale quotidienne. La forme matérielle de la publication va dans le même sens.

III. 3 : Des migrants maltraités et des Bisontins bienfaisants



Première de couverture de/ Les Nord Africains à Besançon/. / De la Libération aux années 60. / Besançon, La Ville, 2007

- 25 Les buts poursuivis sont explicités dans l'introduction — un passé restitué — par le maire de Besançon et le conseiller délégué à la citoyenneté et la jeunesse. Ils reposent sur la conviction de l'importance des « racines » pour mener une vie et la nécessaire prise en compte de la multiplicité de celles-ci dans la population bisontine. Une fois cela dit, il s'agit d'un travail tout à la fois de « reconnaissance » à l'égard d'une partie de cette

population et d'un travail pédagogique, *i.e.* de transmission de connaissances, dans la conviction que « l'ignorance engendre le rejet » alors que « la connaissance peut faciliter le respect mutuel ». Bref, la conviction que le dévoilement – puisqu'on y parle de mettre à jour une réalité « occultée » – a de son seul fait un effet politique et produirait des « concitoyens ». Le plus surprenant réside dans la fin de l'introduction, quasi-entièrement consacrée à l'action de trois bisontins en direction des migrants, tout comme l'est la brochure¹⁷.

- 26 Suit un texte : « Dialogue entre Amar et son grand-père »¹⁸. À la question du logement Amar répond : « Tu sais, je n'aime pas en parler. Comme il pleuvait, des Algériens m'ont fait une place dans les fortifications près de la rue d'Arènes. Les Bisontins appelaient cela des casemates ». Un encadré indique que ces dernières « font partie des fortifications construites par Vauban au XVII^e siècle ». Feuilletant la publication, on s'apercevra que nombre des clichés présentés ont été pris, probablement en 1952, par un photographe, Jacques Bévalot, dans ces casemates servant d'abris aux migrants.
- 27 Résumons la situation. D'un côté une campagne dirigée vers l'Unesco pour la reconnaissance des fortifications Vauban, la poursuite et la mise au point de critères permettant de donner prises aux experts qui la représentent et éventuellement de les convaincre : l'œuvre de Vauban comme chef d'œuvre du génie humain créateur, comme témoignage de l'architecture militaire du XVII^e, comme illustration d'une période significative de l'histoire humaine, comme manifestation visible des pensées de Vauban¹⁹. Avril 2007, date de parution de *Nord-Africains à Besançon* est aussi, par exemple, le mois où des représentants du conseil municipal des jeunes se rendent à Provins. De l'autre une publication montrant des migrants logeant dans les mêmes remparts et des conditions que l'on imagine, mais une publication dont plus de la moitié de la pagination est consacrée à l'action méritoire – ce n'est pas de cela que nous discutons – de trois Bisontins vers les populations migrantes de l'époque, un franc-maçon, un prêtre et un protestant nous dit-on, bel œcuménisme mis en avant et à l'action étudiante à propos de la même question. La pagination restante est consacrée à l'analyse statistique des migrations, à la présentation de la presse de l'époque ou à des entretiens et témoignages. D'une certaine manière, lorsqu'ils apparaissent les immigrés ont tout à la fois médiés et « dits ».
- 28 Deux modes d'existence des remparts Vauban donc : l'un indexé sur le XVII^e siècle et un personnage singulier, l'autre sur le début du XX^e siècle, les mouvements migratoires après la guerre et l'action charitable²⁰ de Bisontins en direction des migrants. Ces deux modes d'existence ne semblent pas se rencontrer, tout comme ne se connectent pas lors de la séance du conseil des sages de la ville de Besançon du 12 février 2007, l'évocation de la mise en route d'un site Internet consacré à l'histoire et la mémoire des migrations à Besançon et celle du travail à l'œuvre pour la reconnaissance par l'Unesco. Deux solutions interprétatives s'ouvrent alors à nous, toutes deux d'ailleurs constatant l'instauration d'un certain mutisme de l'usage du monument postérieur à sa création, soit un travail de mise en authenticité. La première consisterait à postuler que l'entreprise de publication est pensée en relation avec le classement Unesco, travaillant finalement à disqualifier les remparts Vauban comme logements du XX^e siècle, à faire de cette occupation migrante quelque chose qui relèverait d'un « ce n'est pas si grave puisque nous avons été exemplaires en charité ». L'autre postulant que les deux entreprises sont déconnectées dans leurs conceptions. Depuis la salle des opérations des acteurs du classement, dans un

cas les usages postérieurs à Vauban sont évacués et la publication est compensatoire, dans l'autre ils ne font l'objet d'aucune attention cognitive.

- 29 *In fine*, le classement de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco aura nécessité d'évacuer à deux reprises l'humain. Dans la constitution même de l'objet patrimonial ont disparu tour à tour aussi bien le Vauban quasi-bienfaiteur de l'humanité que le Vauban massacreur et liberticide. S'il réapparaît, c'est par un renversement, en l'occurrence par la qualification des fortifications, i.e. des bâtiments militaires. Dans un tel exercice se sont exprimés les différents tenants de l'humain, ceux de « l'identité comtoise » comme ceux du « précurseur de l'esprit des Lumières ». Reste un silence, celui du grand-père d'Amar et de ceux qui auraient pu prétendre à un quatrième registre patrimonial qui se serait inscrit dans l'histoire des migrations. Et si cela n'était qu'un exemple de l'expropriation patrimoniale de la mémoire ?

NOTES

1. Cet article est issu d'une recherche en cours, intitulée « Des formes de l'invisibilité. Une épistémologie politique du patrimoine de l'immigration », soutenue par la mission à l'ethnologie/ministère de la culture et la maison des métiers de la ville de Montbéliard/trajectoires ressources. L'enquête, menée de septembre à décembre 2009 en Franche-Comté sur trois sites - Besançon, Montbéliard et Syam - interroge les modes de traitement de la reconnaissance patrimoniale des populations immigrées, les formes de concurrence patrimoniales auxquels ces traitements sont confrontés.
2. Le lecteur aura reconnu là le travail de Albert O. Hirschman sur les moyens d'expression du mécontentement. Cf. Albert O. Hirschman *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995 (1970)
3. Bruno Latour, « Factures/fractures. De la notion de réseaux à celle d'attachement », A. Micoud et M. Peroni (dir), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, p. 198-208.
4. Les sites retenus par l'Unesco sont la citadelle d'Arras ; la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon, la citadelle et les forts de Blaye/Cussac-Fort-Médoc ; l'enceinte urbaine, les forts, la communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon ; la tour Dorée de Camaret-sur-Mer ; la place forte de Longwy ; la place forte de Mont-Dauphin ; l'enceinte et la citadelle de Mont-Louis ; la place forte de Neuf-Brisach ; la citadelle et l'enceinte de Saint-Martin-de Ré ; les tours-observatoires de Tahitou et de la Hougue ; l'enceinte, le fort et la Cova bastera de Villefranche-de-Conflent.
5. Voir notamment la plaquette diffusée gratuitement, écrite par un membre du comité de soutien de Besançon : Woronoff Michel, *Sébastien le Prestre de Vauban - Ingénieur du roi*, éd. ville de Besançon et réseau des sites majeurs de Vauban, 2007.
6. John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, Pau, publications de l'université de Pau/Farrago/Éditions Léo Scheer, 2003, 204 p.
7. Archives municipales de Besançon, 544 W 1.
8. Jacques Rancière, *Le Partage du sensible, Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique, 2000 74 p.
9. Le conseil des sages a été mis en place par le conseil municipal du 20 mars 2003. Il repose sur l'idée que « les retraités ont des compétences, de l'expérience et du temps, ils peuvent contribuer, aux côtés des élus, des services, des associations et des habitants, à l'amélioration de

la qualité de vie et du mieux vivre ensemble dans la ville. ». C'est un groupe de retraités volontaires, « engagés individuellement, égaux, sans distinction aucune, ni hiérarchie entre eux. » Son rôle est triple : réflexion transversale et prospective, consultation et concertation, de propositions et d'actions (charte du conseil des sages de Besançon).

10. Fondation du patrimoine, renaissance du vieux Besançon, les Amis des musées et de la bibliothèque, la Demeure historique, la Société d'émulation du Doubs, Fortis, l'université ouverte.

11. Dont certains mettront au point un gâteau Vauban.

12. Cf. Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte 2005, 178 p., p. 140.

13. Les mots de démocratie participative ont parfois été prononcés. Les modalités de classement n'ouvrent pas à un tel dispositif. Il s'agit bien de provoquer et de s'assurer d'une attention de la population au monument.

14. Voir notamment le livret villes et pays d'art et d'histoire : *A story in stone. An inventory of works within the city walls. From Vauban to the start of the 19th century*, service du patrimoine, ville de Besançon, 2007 ; ou encore le feuillet Ville d'art et d'histoire : *Laissez-vous conter... Une tour bastionnée*, service du Patrimoine, ville de Besançon, 2009.

15. *Raconte-moi Vauban*, Ville et Pays d'art et d'histoire, service du Patrimoine, Ville de Besançon, 2007.

16. Joseph Pinard et Jean Ponçot (dir.), *Les Nord-Africains à Besançon. De la Libération aux années 60*, Besançon, La Ville, 2007, 46 p..

17. D'une certaine manière on peut penser cette présence comme une réplique de textes antérieurs : Henri Huot, Besançon, La Ville, 2001 et Joseph Pinard, « Besançon et l'Algérie : Jean Carbonare un Bisontin au service de la paix », *Besançon Votre Ville*, n° 273, 2003, p. 42-43.

18. Il est indiqué qu'il s'agit d'un texte conçu et écrit par Abdel Ghezali et Jean Ponçot à partir de souvenirs et de témoignages. Abdel Ghezali est le conseiller à la citoyenneté et la jeunesse qui co-signe l'introduction avec Jean Louis Fousseret, le maire. Par conséquent il s'agit sans doute d'un collage d'énonciations orales réécrites, prenant la forme d'une situation de transmission familiale d'ordre privé. Double mouvement qui cerne les intentions et renvoie à la question de l'invention du social. Jacques Donzelot, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, 263 p..

19. De moins à son départ.

20. Le principe moral de charité réside en la vertu consistant à faire le bien d'autrui sans que cela ne se confonde ou s'accompagne nécessairement avec/d'un traitement en parité. Cf. Gérard Lenclud, « Pourquoi il faut traiter autrui à l'égal de soi-même », *Philosophia Scientiae*, VI, 2, p. 62. La publication *Nord-Africains à Besançon* non seulement est largement centrée sur l'action de trois Bisontins, mais de plus elle ne constitue en rien une scène d'interlocution où l'autre surgirait comme sujet. Cf. Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2003, 261 p.

RÉSUMÉS

En 2005, pour pallier à un manque, la Ville de Besançon se met en quête d'une plus grande notoriété, en la problématisant à partir de la question patrimoniale et plus particulièrement du « patrimoine Vauban ». En effet, sous le règne de Louis XIV, Vauban, architecte du roi, dote la Franche Comté, province devenue frontière, d'un appareil militaire imposant avec la

construction de nouveaux remparts et l'érection d'une citadelle. Pour instituer ce patrimoine, le choix du media de la reconnaissance se porte sur l'Unesco et sur son label moralement prestigieux. Il s'agit ici de décrire les dispositifs de réponse patrimoniale à la construction d'une reconnaissance, avec tout ce qu'ils comptent d'hésitations et d'accommodements sur la façon dont on peut construire et classer « Vauban », ainsi que de résistances. Tour à tour il faudra construire des publics, doter l'objet patrimonial de qualités et lui en retirer d'autres, faire face à d'autres opérations de qualification du site et du personnage. Dans ce concert, peu à peu se manifestent, par défection ou prise de parole, des désaccords, ceux des tenants du maréchal comme « précurseur des lumières » ou ceux de « l'identité comtoise ». Reste un grand silence, celui des derniers occupants des casemates construites par Vauban, des migrants d'Afrique du Nord dans les années cinquante, qui auraient pu prétendre à un quatrième registre patrimonial.

In 2005, in order to compensate for a perceived lack, the City of Besançon undertook a quest for greater notoriety and began to envisage the heritage, in particular the 'Vauban heritage' as a possible answer to this quest. Under Louis XIV, Vauban, the King's architect, equipped the Franche-Comté region, which had recently become a frontier province, with an imposing military infrastructure of new ramparts and, at Besançon, of a citadel. In order to have this heritage institutionalised, the choice of the medium of recognition was the UNESCO and its morally prestigious world heritage label.

The aim of this article is to describe the dispositions of the heritage response to this construction of recognition, with all that implies in terms of hesitations and compromises, and including resistance, in the way 'Vauban' can be construed and classified. By turn, it was necessary to create the publics, to attribute certain qualities to the heritage object and to remove others, to confront other operations seeking to qualify the site and the historic personage. In this concert, disagreements gradually came to the fore, either by people abandoning the project or by public proclamations against it. These disagreements concerned the figure of Vauban as 'a precursor of the age of Enlightenment' and the question of the 'comtois identity'. The most resounding silence was that of the most recent occupants of the barracks in the citadel built by Vauban, migrants coming from North Africa in the 1950s, who could well have laid claim to a fourth heritage register.

Um einem offensichtlichen Mangel abzuhelfen, wendete sich die Stadt Besançon 2005 ihrem Kulturerbe zu, besonders dem Bauerbe Vaubans. Unter der Herrschaft Ludwigs XIV erhielt tatsächlich die damals zur Grenze gewordene Provinz der *Franche-Comté* von Vauban, Architekt des Königs, eine imposante militärische Ausstattung mit Bau neuer Stadtmauern und einer Zitadelle. Um dieses als Kulturerbe zu behaupten, beantragte Besançon die Anerkennung durch die Unesco als Teil des Weltkulturerbes. Es handelt sich nämlich hier darum, die gesamten Bedingungen des Projekts für die Anerkennung des Vauban Bauerbes als Kulturerbe aufzulisten, sowohl die sich ändernden Sichtweisen als auch die notwendigen Anpassungen ebenso wie das Beharrungsvermögen. Nach und nach musste man eine Öffentlichkeit herstellen, dem Objekt einige Eigenschaften verleihen und andere zurücknehmen, alle Gesichtspunkte der Qualifizierung des Ortes und der Person des Baumeisters im Sinne des Kulturerbes ins Auge fassen. Aus diesem Zusammenspiel kamen allmählich Unstimmigkeiten zum Vorschein, die sich in Zustimmung oder Enthaltung manifestierten: einerseits von den Anhängern des Marschalls als Vorläufer der Aufklärung, andererseits von den Verteidigern dessen regionaler Herkunft als *Franc-comtois*. Von den letzten Insassen der von Vauban gebauten Kasematten hingegen wurde völlig geschwiegen, von diesen Migranten aus Nordafrika in den 1950er Jahren, die doch ein Kulturerbe-Register hätten beanspruchen können.

INDEX

Mots-clés : patrimoine

Keywords : heritage

Schlüsselwörter : Kulturerbe

AUTEURS

NOËL BARBE

Noël Barbe est ethnologue, chercheur au laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (LAHIC-IIAC) et conseiller pour l'ethnologie à la direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté. Ses recherches mettent en œuvre des approches anthropologiques de l'action patrimoniale, de l'action artistique ou de l'activité archéologique. Elles portent également sur une épistémologie politique des savoirs, et sur les modalités de politisation de l'économie et de mise en culture de la science. Certaines d'entre elles prennent la forme de recherche-action, éprouvant par exemple la question de la démocratie patrimoniale, soit de formes démocratiques de mise en présence du passé. Il a publié de nombreux articles sur ces thèmes. Il a dirigé ou co-dirigé. *Économies choisies ?* en 2004, *Vous avez dit « âges de la vie » ?* en 2006, *Culture et territoires* en 2006, *Migrations, Itinérance, Mobilités* et *Jean Garneret et l'ethnologie régionale* en 2008. Avec Émilie Notteghem, il conduit actuellement une enquête soutenue par la mission à l'ethnologie/ministère de la culture et la maison des métiers de la ville de montbéliard / trajectoires ressources. Cette enquête porte sur les formes et échelles d'invisibilité du patrimoine de l'immigration, dont le texte publié dans ce volume est l'un des résultats provisoires.

Émilie Notteghem est née en 1978, elle est docteur en ethnologie de l'université Paris X-Nanterre (*Parcours d'objets de dévotion : mémoire, esthétique, culture (France, XIX^e-XXI^e siècles)*, 2007). Elle a effectué des recherches sur la patrimonialisation des objets du culte catholique, les pratiques de collection, de mise au musée et de mémoire. Elle travaille, plus largement, sur les interactions entre les hommes et les choses, et ce qu'elles contiennent d'engagements et d'épreuves. Elle a notamment publié : « Frontières et franchissements. Les objets du culte catholique en artification », *De l'artification. Enquêtes sur les frontières de l'art*, Nathalie Heinich et Roberta Shapiro (dir.), Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « En temps et lieux », (à paraître 2010) ; « Collecter, écrire, exposer. La patrimonialisation des objets du culte catholique (France, XX^e-XXI^e siècles) », *Patrimoine et sacralisation*, Étienne Berthold, Mathieu Dormaels et Josée Laplace (dir.), Québec, Éditions MultiMondes, coll. cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM, n° 8, 2009, pp. 123-136 ; « L'abbé Grivot, collectionneur-ethnographe du religieux bourguignon », *Jean Garneret et l'ethnologie régionale, Actes des journées d'études, Besançon, décembre 2005*, Noël Barbe. et François Lassus. (éd.), éd. Folklore comtois, 2008, pp. 103-126.

Elle mène actuellement avec Noël Barbe une enquête sur le patrimoine de l'immigration et les échelles de son invisibilité (*Des formes de l'invisibilité. Une épistémologie politique du patrimoine de l'immigration*), soutenue par la mission à l'ethnologie/ministère de la culture et la maison des métiers de la ville de montbéliard/trajectoires ressources.

Adresse électronique : emilnott@yahoo.fr